

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2020.02.02/756

Rapport sur la situation  
en matière de développement durable  
au sein de CAP Excellence –  
Exercice 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2<sup>ème</sup> séance de l'année 2020

Vendredi 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 21 février, le Conseil communautaire régulièrement convoqué à 09 heures 00 en séance ordinaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (salle du Conseil), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur *Éric JALTON*, le Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 14 février 2020.

Présents : 27		
<u>Président</u>		
M. Éric	JALTON	
<u>Vice-présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<u>Autres conseillers communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusée représentée : 1
<u>Vice-présidente :</u> Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Représentée par Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE

Excusés non représentés : 10
<u>Vice-présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Georges BRÉDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Maguy CÉLIGNY (9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<u>Conseiller communautaire – Membre du Bureau :</u> M. Justin DESSOUT
<u>Autres conseillers communautaires :</u> Mme Lise Claude AZÈDE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE M. Denis BERNADOTTE

Absents : 12
<u>Vice-présidents :</u> M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseillers communautaires – Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHÉLY M. Max CÉLIGNY
<u>Autres conseillers communautaires :</u> M. Jean-Luc CÉLIGNY M. Chazy CIRANY M. Harry DURIMÈL M. Jocelyn LÉRÉMON M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

*Madame Marie-Camille MOUNIEN* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2311-1-1 L2312-1, L5211-36, D2311-15, D2312-3, R2313-8 ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255 ;
- VU la loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRé », en particulier l'article 107 ;
- VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- VU le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
- VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.10.08/100 du Conseil Communautaire du 31 octobre 2014 approuvant le plan d'actions du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.03.03/265 du Conseil Communautaire du 9 mars 2016 portant information sur le lancement de l'agenda 21 de CAP Excellence et désignation d'un élu référent ;
- VU la délibération n°2018.09.04/580 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2018 portant révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;



Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** De prendre acte du rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*tel qu'annexé à la présente délibération*) présenté par Monsieur le Président, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 09 MARS 2020

Le Président



Éric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 MARS 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 MARS 2020

